

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2021 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames MENDEZ Manu - BAILLY Monique - Monsieur DENIBOIRE Julien - Madame DESBAS Cathy

Excusés : Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – Monsieur BROSELIN Eric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 mai 2021.

- CONVENTION POUR SUBVENTION SOCLE NUMERIQUE ECOLE :

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été initialisée dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce projet de remplacement du tableau interactif et de l'ordinateur portable de la classe des CM (subvention de 70 % sur 3 600 € soit 2 520 €) et d'une carte pour l'achat d'applications (subvention de 50 % sur 100 € soit 50 €) a été retenu.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de financement à intervenir.

- CIMETIERE : COLUMBARIUM :

Le modèle de columbarium en granit a été choisi par la commission communale.

Le devis de la Société GRANIMOND à SAINT-AVOLD (57) pour 18 cases (3 blocs de 6) s'élève à 20 385.60 € TTC ; la fourniture d'un banc et de 10 plaques d'inscription est offerte par ce fournisseur.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de vente de ces cases, pour une durée de :

- 15 ans : à 450 €

- 30 ans : à 900 €

Ces concessions sont renouvelables pour les mêmes durées, avec application d'une réduction de 30 % sur le tarif en vigueur lors du renouvellement pour les concessions trentenaires.

Le règlement du cimetière sera modifié pour intégrer ce type de concession.

Monsieur PANNETIER Jean, domicilié à VILLARD de LANS (38), a décidé de faire un don de 16 000 € à la commune de SALORNAY-sur-GUYE pour contribuer à l'aménagement de ce columbarium.

Le Conseil Municipal accepte ce don et décide d'attribuer à M. PANNETIER, une case/2 urnes à titre gratuit, pour une durée de 99 ans. Une plaque citant le donateur sera apposée sur le monument.

- MODIFICATION PERIMETRE PROTECTION MONUMENTS HISTORIQUES :

Madame le Maire rappelle que la maison du XVème siècle (rue du château) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1927.

Le périmètre de protection autour de ce bâtiment est fixé à 500 mètres.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13/12/2000 offre la possibilité de redéfinir ce périmètre.

L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Saône-et-Loire) propose d'engager la procédure d'instauration d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA), en accord avec la commune.

Le Conseil Municipal accepte cette démarche qui fera l'objet d'une enquête publique et sera validée par arrêté préfectoral.

Tous les travaux dans ce périmètre seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.

Une réunion est prévue le 26 juillet 2021.

- DROITS PREEMPTION (ET PREFERENCE sur les parcelles boisées mais qui ne peut s'appliquer dans ce cas de vente de biens mixtes) :

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été déposée par l'étude notariale de Me VERGUIN-CHAPUIS dans le cadre de la vente de la majorité des terrains de la propriété de M. GELIN Jacques.

La parcelle cadastrée section C N° 26 située partiellement en zone 1AU rue des Ravarys est intéressante pour la commune pour augmenter la réserve foncière.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du PLU prévoit d'ailleurs l'urbanisation à court et moyen terme dans ce secteur.

La commune dispose du Droit de Préemption Urbain sur cette parcelle.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'exercice de ce droit de préemption dans le délai imparti de 2 mois.

Les parcelles boisées, d'une surface de 2 355 m², devraient être cédées directement par M. GELIN à la commune.

- PROJET POULAILLER :

Suite à la présentation lors du dernier Conseil Municipal et l'accord de principe sur la mise à disposition du terrain, la remise en état, le prêt ponctuel de matériel pour la réalisation du projet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et décide d'allouer une subvention initiale de 500 € à l'association « Le Poulornay » pour permettre le démarrage du projet.

- DOSSIERS EN COURS :

. **Assainissement** : le service police de l'eau de la DDT a transmis l'arrêté de prescriptions définitives dans le cadre de la déclaration au titre de la Loi sur l'eau. Le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau peut être finalisé.

. **Voirie** : Le planning de travaux d'implantation des écluses est décalé en raison de la déviation mise en place pour la réfection de la couche de roulement sur la RD 980 par le Département prévue du 13 au 26 juillet 2021.

. **Fermeture atelier technique des services municipaux** : la consultation des entreprises sera lancée demain. La date limite de remise des offres est fixée au 23 juillet 2021.

. **Projet au Moulin d'Angoin** : Une réunion est prévue sur place le 13 juillet 2021 avec les différents services sur la faisabilité du projet, en termes d'urbanisme, de sécurité, d'accessibilité,... : ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), DDT, SDIS, Instructeur service urbanisme CCC.

- PERSONNEL :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à M. Olivier FOREST, Adjoint administratif, pour la participation au dépouillement lors des élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

- QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- de la vente de bois de la parcelle 21 du bois de la Fas (le long de la RD 980) : l'offre de M. LEVEQUE (Suin) a été retenue : 6 € le stère soit 9 € le m³ pour le bois de chauffage (chêne – charme) et 3 € le stère soit 4.50 € le m³ pour les bois blancs (tremble – tilleul) ;

- du compte-rendu du Conseil d'école du 21/06/2021 :

Claire FRIZOT quitte l'école et sera remplacée sur le poste de direction par M. PEZARD, qui enseignera dans la classe de CM1-CM2 ; Départ également de Sophie BEURTIN

L'effectif prévu à la rentrée de septembre est de 91 élèves : 30 en maternelle ; 8 CP – 28 CE et 25 CM. L'inspecteur a validé la répartition sur 4 classes dont 2 à triple niveau (PS-MS-GS et GS-CP-CE1) avec les GS partagés, et un simple niveau de CE2 ;

- du vide-maison (maison JACQUET) le samedi 10 juillet 2021 ;

- du défilé du 14 juillet ;

- de l'exposition au Moulin de la Clochette le week-end des 24 et 25 juillet ;

- de la démarche en cours de demande d'inscription des sites clunisiens au patrimoine mondial de l'UNESCO par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens ; du repas partagé à Cluny le 11 septembre, rassemblement à Cluny porte St Mayeul pour les habitants de Salornay.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :
. pour la signature du contrat de CSPA pour les travaux de modification de l'atelier des services techniques avec la société APAVE MACON BATIMENT - 71000 - MACON, pour un montant de 985 € HT soit 1 182 € TTC.

(Décision N° 2021-4 du 01/07/2021 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20210701-DEC2021-4-AU du 01/07/2021) ;

. de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 07/2021, reçue le 24/06/2021, pour le bâtiment, route de Montceau, cadastré section F N° 957 appartenant à M. et Mme CADOT-BURILLET à SALORNAY-sur-GUYE

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 14 septembre 2021 à 18H30.

(- Forfait mobilités durables ? (CTP pour avis le 06/07/21) : forfait annuel 200 € pour les agents qui se rendent au travail régulièrement à vélo ou en covoiturage (100 jours au minimum dans l'année)